

## Désignation d'un avocat pour représenter la C.A.G.B.

**Rapporteur : M. Le Président**

Le District du Grand Besançon a fait l'objet d'un recours contentieux en matière de personnel devant le Tribunal Administratif de Besançon.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est appelée à préparer un mémoire en défense.

Pour se faire, elle doit être assistée par un avocat.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à donner mandat à Maître BRANGET, avocat à Besançon, afin de l'assister et de la représenter.**

Pour extrait conforme,

Le Président